



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Acoustique et environnement sonore

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Acoustique et environnement sonore. 2014, Université Montpellier 2. hceres-02038691

**HAL Id: hceres-02038691**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038691>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Acoustique et environnement sonore

de l'Université Montpellier 2 –  
Sciences et techniques – UM2

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier 2 - Sciences et techniques - UM2

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Acoustique et environnement sonore

Secteur professionnel : SP4-Mécanique, électricité, électronique

Dénomination nationale : SP4-4 Electricité et électronique

Demande n° S3LP150009307

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Faculté de Sciences - Université Montpellier 2 – Sciences et techniques - UM2.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Convention en cours de signature avec la CINOV (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique).

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle (LP) *Acoustique et environnement sonore* (AES) est une formation du département Electronique Electrotechnique et Automatique (EEA) de la Faculté des Sciences de l'Université Montpellier 2 (UM2). Elle est ouverte depuis 2009 et correspond aux besoins des organismes (publics ou privés) intervenant dans le domaine de la gestion sonore, secteur empreinte d'une réglementation importante liée à la notion de confort acoustique.

Cette spécialité, dont trois autres du domaine sont recensées sur le plan national, ne délivre qu'un public en formation initiale auquel vient s'ajouter au plus un étudiant de formation continue par an ; elle permet en outre la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les enseignements, adossés à une équipe de recherche du domaine, sont dispensés entièrement au sein du département EEA de la Faculté des Sciences, et couvrent traitement du signal, électroacoustique, acoustique industrielle et environnementale.

L'objectif de la formation est d'offrir des compétences larges en acoustique allant des équipements de diffusion sonore aux problématiques de l'acoustique industrielle en passant par l'acoustique des salles et des bâtiments. Les métiers visés relèvent de la production et de l'ingénierie ou encore de la qualité et environnement et les diplômés peuvent s'insérer en tant que cadre, chargé d'études, assistant d'ingénieurs.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'amélioration de l'environnement acoustique est aujourd'hui un défi majeur qui passe par la réduction des nuisances sonores. Créée afin de subvenir à la diversification des demandes et à l'évolution des techniques et des équipements à valeur ajoutée, la spécialité répond à une demande au niveau national qui donne lieu à une insertion professionnelle assurée (bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseils). La spécialité a su s'implanter dans la région Languedoc-Roussillon en tissant des liens forts avec les acteurs des branches professionnelles (groupement de l'ingénierie acoustique, fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique - CINOV).

Le programme pédagogique s'appuie sur une homogénéisation préalable des compétences en fonction de l'origine des étudiants. Il aborde ensuite les outils indispensables avant de traiter les trois volets du cœur de métier en parallèle. Ces parties sont équilibrées et leur importance est soulignée par des coefficients en adéquation. Le cœur de métier représente un volume respectable et la moitié des heures enseignées relève de la pratique. Les disciplines transverses sont également prévues. Les connaissances sont évaluées en contrôle continu conformément aux modalités générales de l'UM2 et celles validées par le conseil de la faculté mais aucune ne figure dans le dossier. Les aspects compensations sont évoqués mais nullement détaillés. Les stages en entreprises de 16 semaines, sont effectués principalement en bureaux d'études en acoustique ou en département R&D (Recherche et Développement) de PME (Petites et Moyennes Entreprises). La reconduction de certaines places de ces stages, d'une année sur l'autre, témoigne de l'adéquation de la formation avec le besoin industriel. La grille d'évaluation est fournie mais le suivi n'est pas précisé. Pour les projets tuteurés, une organisation spécifique mais efficace a été mise en place, portant sur des sujets pertinents en lien avec le laboratoire d'acoustique de l'université. Les étudiants ont accès à du matériel de qualité (mutualisation avec un Master du même département).

La formation est trop jeune pour bénéficier de l'enquête nationale à 30 mois. En revanche, les enquêtes réalisées en interne à six mois ont des taux de retours de plus de 86 % en moyenne sur trois ans, et sont donc significatives. Un dossier très documenté est fourni en annexe. Le taux d'insertion professionnelle, pour les trois dernières promotions, est respectivement de 62 %, 83 % et 75 % parmi les répondants. Pour chacune de ces trois promotions, un seul étudiant reste en recherche d'emploi après six mois. La poursuite d'étude reste faible, moins de 15 % en moyenne sur trois ans. Mais les responsables de la LP restent vigilants car, sur un faible effectif, la proportion est sensible. L'insertion se fait dans un contexte national, majoritairement en bureau d'étude acoustique, en CDI et souvent juste après le stage. Les emplois occupés correspondent parfaitement aux métiers visés aussi bien en termes de niveau que de domaine de compétences. Malgré la bonne insertion professionnelle, les responsables ont entrepris de diversifier et d'élargir le bassin de recrutement vers les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile en R&D qui présenteraient des marchés d'emploi en rapport avec les problématiques d'acoustique. Des actions concrètes sont envisagées. Il convient, en outre, de souligner que la prise en compte par les pouvoirs publics du confort acoustique a généré une réglementation importante qui jouit à près d'un millier d'organismes en France (publics ou privés) intervenant dans le domaine de la gestion sonore et représentant un fort potentiel d'embauche sur le créneau de la spécialité.

Le monde professionnel est très bien impliqué dans cette formation. Plus de 30 % des heures effectives d'enseignement sont dispensées par des professionnels (135 heures sur 425). 13 intervenants professionnels, relativement diversifiés mais majoritairement gérants de cabinets d'études acoustiques, recouvrent principalement les enseignements du cœur de métier. Plusieurs partenariats professionnels procurent implication et soutien actif, ce qui est indéniablement une des forces de la spécialité. Mais il faudrait formaliser tous ces partenariats avec le monde professionnel de façon à rendre pérennes les collaborations et ne pas se contenter d'une seule convention avec la CINOV qui n'est qu'en cours de signature. Les industriels interviennent du reste à tous les niveaux de la formation qui apparaît comme une entité du réseau des acteurs de ce domaine. Elle bénéficie donc de la présence des professionnels dans son jury, dans son conseil de perfectionnement, dans la définition des projets tuteurés et bien sûr dans l'accueil en stage. Elle s'appuie sur une équipe de recherche universitaire et bénéficie ainsi du réseau de la société française d'acoustique dont les membres sont aussi issus d'entreprises de pointe.

L'équipe pédagogique est équilibrée puisque composée de 11 enseignants et enseignants-chercheurs, et de 13 vacataires industriels. Des réunions ponctuelles sont parfois initiées pour traiter des points précis. Les réunions plénières sont annuelles et confondues avec celle du conseil de perfectionnement. La composition de ce dernier est indiquée, ses attributions sont précisées et un compte rendu est joint. Le responsable de la LP porte la formation en bénéficiant du soutien de son équipe de recherche. Le nombre de dossiers reçus est croissant depuis l'ouverture (60 au dernier recrutement). Pour un effectif limité à 15, le ratio est de quatre candidats pour une place, ce qui est satisfaisant. L'attractivité est nationale et les candidats sont issus, par ordre d'importance, de DUT, BTS et L2. Le taux de réussite est maximal (100 %) pour les quatre promotions. La formation ne propose pas d'alternance et, sur quatre ans, pas de contrat de professionnalisation mais deux inscriptions au titre de la VAE et quatre inscriptions au titre de la formation continue.



Une procédure d'autoévaluation est mise en place par l'université avec débriefing commun à l'ensemble des LP mais le résultat n'est pas joint au dossier. Aucune évolution n'est envisagée, que ce soit en nombre d'étudiants, en contenu pédagogique ou en type de formation (contrat de professionnalisation ou apprentissage).

- Points forts :
  - Très bonne insertion professionnelle.
  - Liens forts avec les acteurs de la branche professionnelle.
  - Excellent taux de réussite.
  - Dynamisme du pilotage de la formation.
  - Homogénéisation préalable du niveau des étudiants.
  
- Points faibles :
  - Absence d'ouverture à l'alternance.
  - Résultats et conclusions de l'autoévaluation absents du dossier.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Compte tenu de l'évolution du marché dans le domaine acoustique basé sur la réglementation croissante et le besoin en confort acoustique, le développement de partenariats industriels pourrait être accru. Les responsables pourraient alors envisager sereinement de développer la formation en alternance.

Il conviendra alors de rester vigilant sur les poursuites d'études afin de concilier la qualité de l'insertion actuelle avec une augmentation du flux.



# Observations de l'établissement

Montpellier, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

M. Jean-Marc GEIB  
Directeur de la section des Formations et  
des Diplômes  
AERES  
20 Rue Vivienne  
75002 Paris

**Objet :** Commentaires de l'Université Montpellier 2 concernant les rapports d'évaluation des dossiers de Licence et de Master.

**Présidence**  
**Université Montpellier 2**

Tél. +33(0) 467 143 012  
Fax +33(0) 467 144 808  
cfvu@univ-montp2.fr

**Affaire suivie par :**  
Jean-Patrick Respaut  
Vice-président de la commission  
formation et vie universitaire

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 21 mai 2014 et conformément à votre demande j'ai l'honneur de vous transmettre les observations de notre établissement concernant les rapports d'évaluation résultant de l'expertise des dossiers de Licence et de Master dans le cadre de la campagne d'habilitation vague E.

Veillez trouver ci-joint les fichiers correspondant aux documents qui exposent les observations de notre établissement :

Licences :

Chimie  
Electronique, électrotechnique, automatique  
Informatique  
Physique  
Physique Chimie

Masters :

Biologie Santé  
Chimie  
Eau  
Ecologie Biodiversité  
Electronique Electrotechnique Automatique  
Energie  
Géosciences  
Informatique  
Mécanique  
Physique  
STIC pour l'écologie et l'environnement  
STIC pour la santé

Licences Professionnelles :

FDS

Contrôle et Mesure de la Lumière et de la Couleur

IUT Nîmes

Assemblages Soudés  
Création industrielle et CAO  
Ingénierie industrielle  
Coordonnateur qualité, sécurité, environnement  
Management des organisations de sports et de loisirs  
Création, reprise d'entreprise



Maintenance industrielle et matériaux en milieux contraints  
Gestion technique de patrimoine immobilier social  
Contrôle et expertise du bâtiment  
Projeteur CAO-DAO, multimédia dans le bâtiment et les travaux publics  
Travaux publics et Environnement  
Gestion et utilisation des énergies renouvelables

L'établissement a bien pris en compte toutes les évaluations envoyées par l'AERES, mais n'a pas d'observation concernant :

- Six Licences de la Faculté des Sciences,
- Toutes les Licences professionnelles des IUT de Montpellier-Sète, de Béziers,
- Deux Licences professionnelles de la Faculté des Sciences,
- Quatre Masters de l'IAE et de la Faculté des Sciences (9352 (Administration des entreprises), 9353 (Management des technologies), 9348 (Mathématiques, biostatistique) et 9339 (Biologie des plantes et des micro-organismes...)).

